

Démarche conceptuelle architecture

Réaménagement de la route cantonale H30
Saint-Imier

circulation

Les entrées principales de la ville de Saint-Imier sont urbainement progressives. L'axe principal est agréablement doté de trottoirs généreux, actuellement privés, et ponctué de deux places fonctionnellement et spatialement distinctes.

Trois parties sont à prendre en considération dans la démarche conceptuelle prioritaire : les trottoirs, la Place du Marché et la Place du 16 mars.

Les trottoirs et les routes latérales

Les bordures en granit sont matériellement adéquates et durables. Leur usure due à l'entretien (ex : véhicules de déneigement) n'altère pas la perception de ce matériau qui reste noble. Afin de mettre en valeur l'aspect privatif, mais avant tout les limites cadastrales, il serait opportun de segmenter la longueur du trottoir par des bandes transversales en granit. Cela favoriserait une certaine échelle par des séquences visuelles (horizon évolutif). Quant à la qualité de l'asphalte désiré, il devrait être préparé avec une forte granulométrie afin qu'il soit antidérapant et que le fléau des chewing-gums soit rendu moins visible. Aux abords des passages piétons, les barrières architecturales seront résolues par le traitement des différences niveaux spécifiques (pour chaises roulantes, cadis et livraisons). Le raccord des routes perpendiculaires est prévu en pavage légèrement rehaussé permettant aux automobilistes de se rendre compte de la voie prioritaire et par la même occasion de laisser la priorité aux passants.



Schéma de circulation actuel

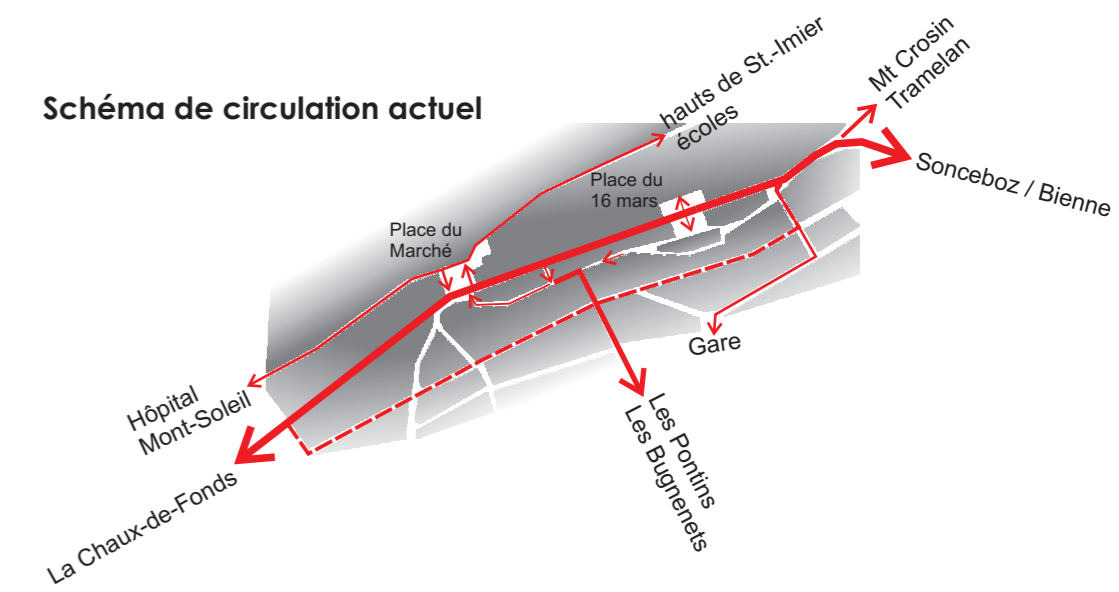
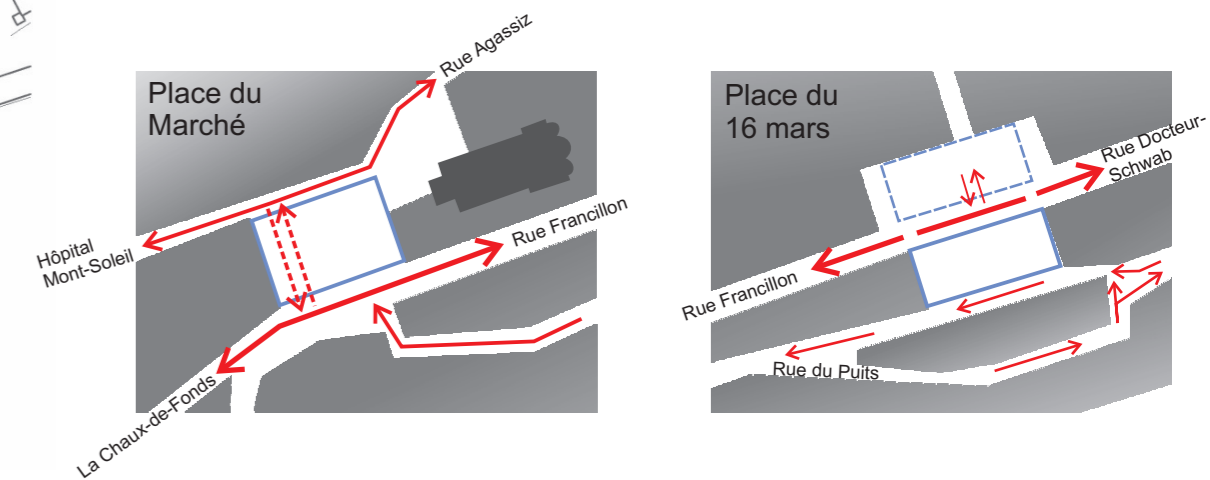


Schéma de circulation futur



La Place du Marché

Implantée judicieusement à la brisure de l'axe routier, elle s'identifie de loin par le clocher qui la surplombe. La déclivité actuelle n'est pas gérée au niveau des façades limitrophes (marches) et son occupation au sol est péjorée par la priorité de la voiture. Plusieurs variantes sont envisageables afin de la rendre plus ludique, polyvalente et mieux définie. Une planéité partielle ou totale pourrait facilement être envisagée, ce qui la dissocierait clairement et physiquement de l'axe routier (la prolongation du socle de l'église est à minimiser), et lui permettrait une occupation au sol facilitée pour des activités diverses tel le marché. La circulation routière, passée au second plan, serait limitée uniquement sur son côté Ouest (marches dans l'angle visuel délimitant la place). Ainsi, elle serait rattachée à l'église (superbe patrimoine, actuellement « oubliée ») comme une sorte de parvis élargi. L'arborisation de la place, totale ou partielle, conférerait au lieu une identité réelle au lieu par un attrait naturel et une échelle plus humaine. Sa surface serait entièrement pavée. La maison située en Est, vétuste et spatialement incohérente, pourrait être vouée, dans un temps ultérieur, à la démolition, ce qui clarifierait et finaliserait la démarche générale. La fontaine serait replacée soit sur la place, soit sur le trottoir élargi de l'autre côté de la route.

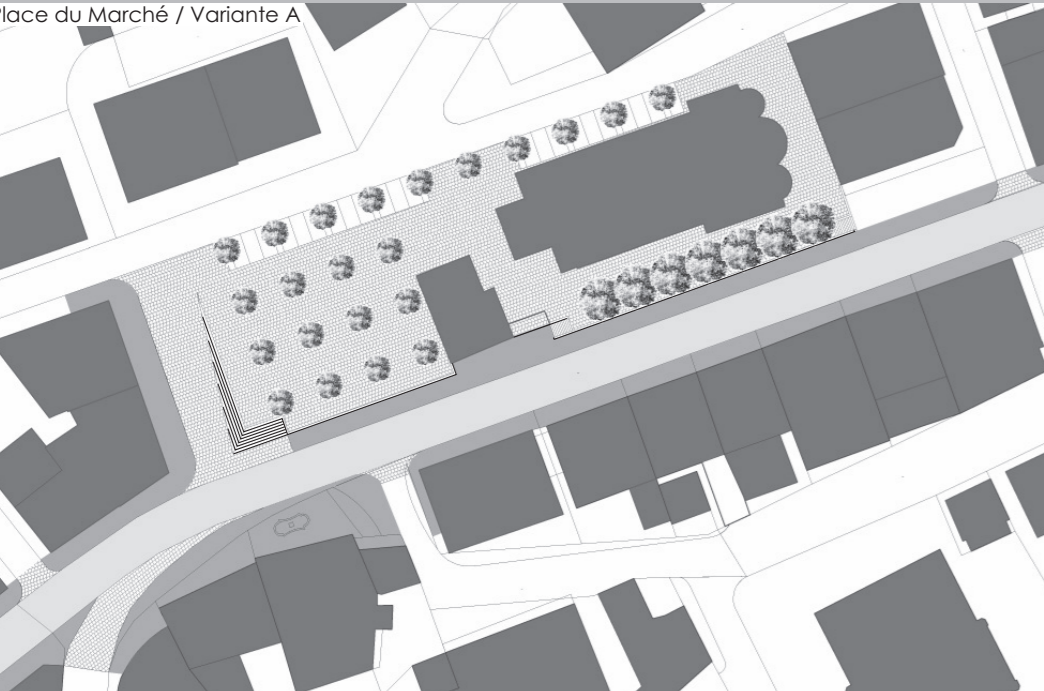


La Place du 16 mars

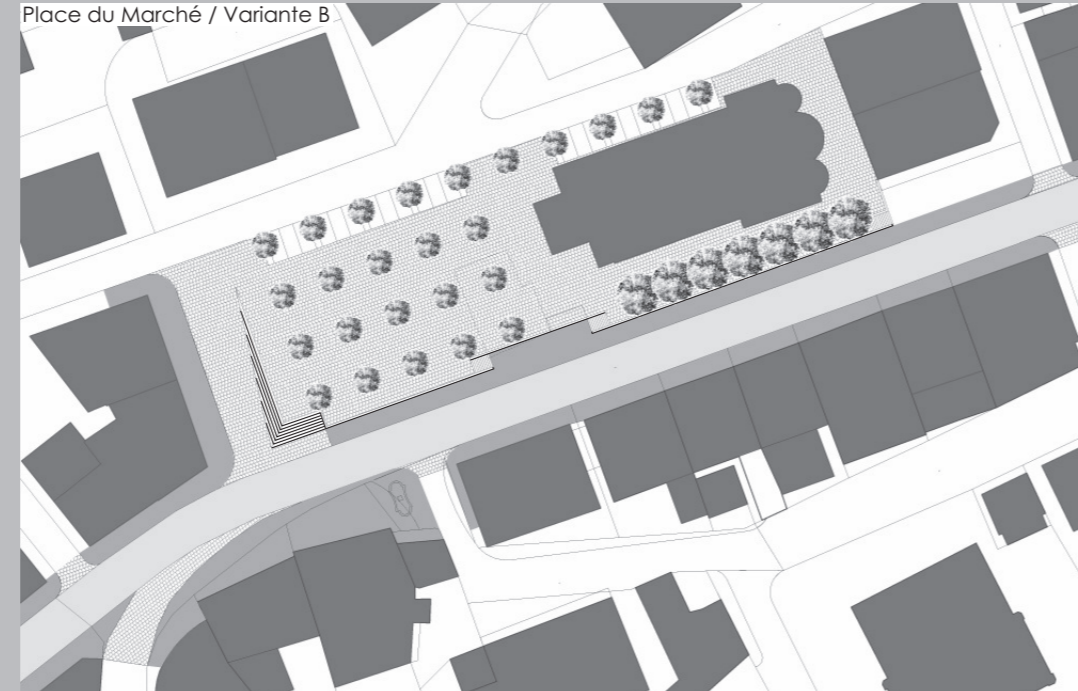
En partie privée, elle est scindée en deux parties par l'axe routier. Celle située en amont garderait son rôle de parking ouvert (en grande partie privatif) et distributeur (parking couvert, entrée commerciale). La prolongation du trottoir de la route principale délimiterait simplement cette zone. Quant à la partie située en aval, la circulation routière pourrait y être supprimée et retrouver, de par son nivellement horizontal, son pavage et son arborisation (totale ou partielle), une fonctionnalité à l'échelle du piéton. La fontaine pourrait être replacée en son centre et dans l'axe de la route perpendiculaire et ascendante (vue sur le clocher pointu). Les arbres bordant cette partie de la place redonneraient une assise à l'axe routier tout en hiérarchisant clairement les espaces voués à la voiture et ceux dédiés aux piétons.



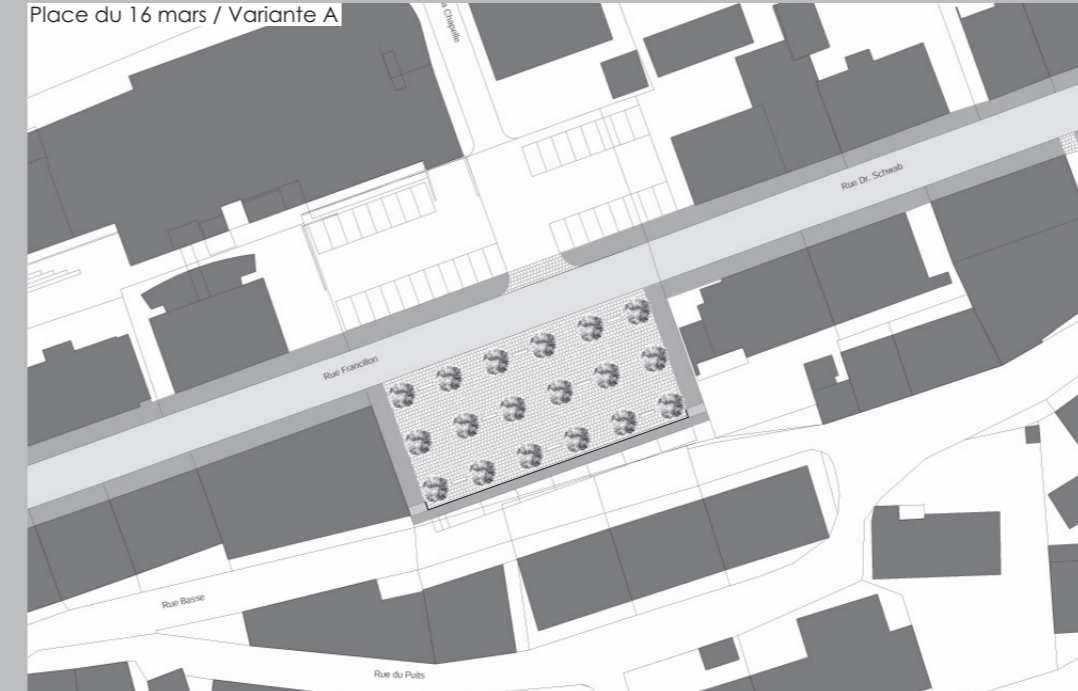
Place du Marché / Variante A



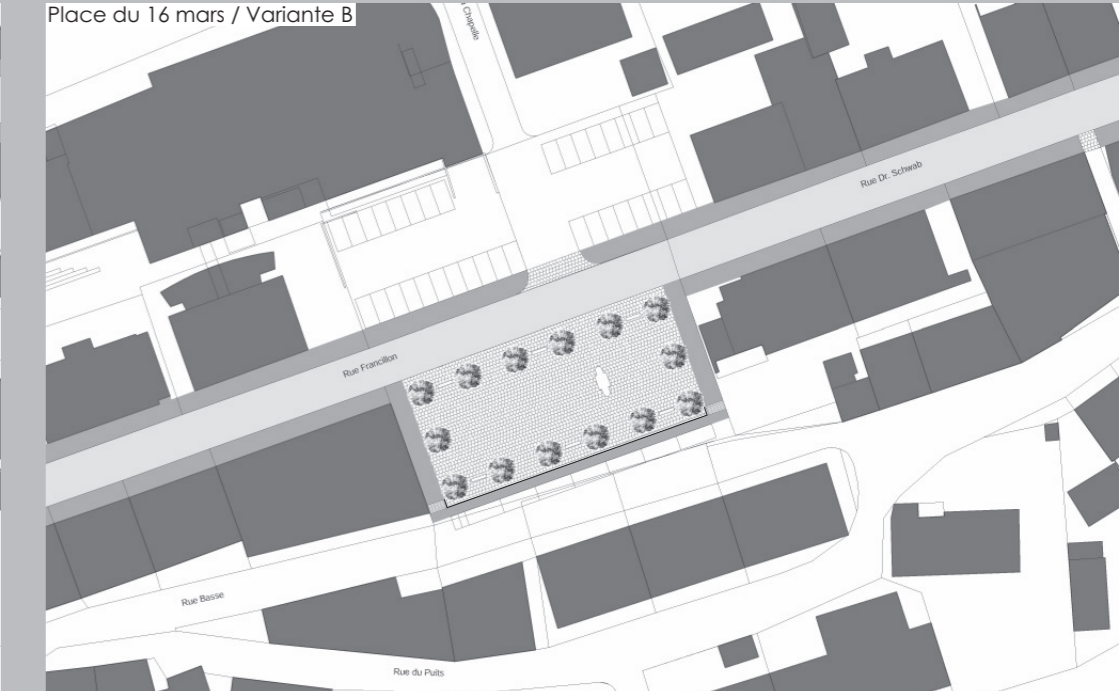
Place du Marché / Variante B



Place du 16 mars / Variante A



Place du 16 mars / Variante B



Démarche citoyenne

architecture

circulation

génie-civil

aménagement

Dans le cadre du réaménagement de la rue et des places de Saint-Imier, les citoyens sont fortement impliqués d'une part en raison des nombreuses propriétés privées ou collectives concernées ou touchées et d'autre part parce que le projet intervient dans le cadre de vie général de Saint-Imier.

Ce type d'entreprise complexe et de grande envergure n'a de chance d'aboutir que si l'ensemble des personnes concernées regardent dans la même direction, ce dont le maître d'ouvrage en est pleinement conscient.

Nous proposons la démarche citoyenne suivante :

Analyse :

Une partie importante du travail se fait sur place par le moyen de l'observation. Le but est de s'imprégner de la vie locale, de récolter des impressions et informations sur les différentes activités et festivités, mais aussi sur les habitudes des gens sur l'ensemble du territoire concerné. Les aspects de la vie commerciale et artisanale sur le long du tracé sont des éléments importants à relever. D'autres aspects plus techniques doivent également être rapportés pour compléter et préciser les données et documents de bases.



Conception :

La synthèse des éléments recueillis permettra de déterminer et d'affiner la phase conceptuelle du mandat.

Analyse / Synthèse / Programmation



Séance d'information: présentation de la proposition aux riverains

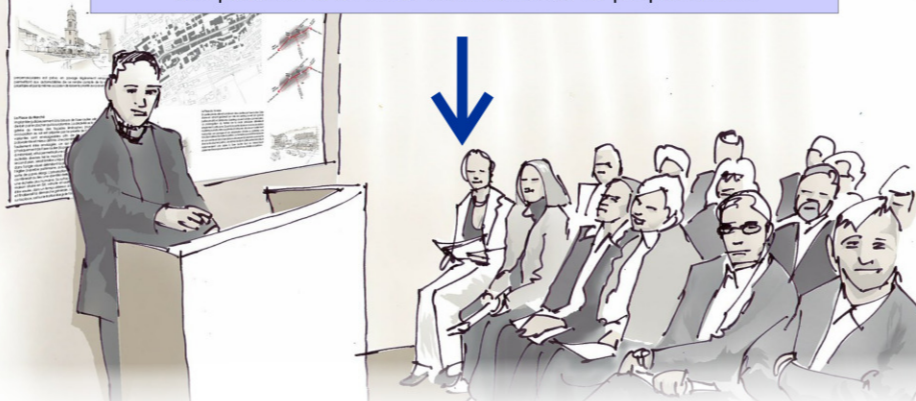
Enquête: préparation du questionnaire avec implication du canton et de la commune

mise en ligne ou envoi du questionnaire sur demande



finalisation de l'avant-projet

avec prise en compte des prises de positions et interventions de la population



Présentation et mise en consultation de l'avant-projet

Première séance d'information :

Nous estimons judicieux de rencontrer les riverains concernés lors d'une première séance d'information en présentant une proposition concrète d'aménagement. C'est sur cette base d'éléments tangibles que les citoyennes et citoyens de Saint-Imier pourront se faire une idée sur le sens du projet et s'identifier au mieux avec celui-ci. Les premières prises de position et remarques feront partie des éléments de bases pour la poursuite du travail dans le cadre de la mise au point de l'avant-projet.

Enquête « online » :

Grâce aux moyens modernes de l'informatique, nous proposons parallèlement, de mettre en place une enquête par le biais d'un questionnaire « online » avec choix de réponses multiples. Les questions ciblées devraient être préparées conjointement avec le maître d'ouvrage. Le but de l'opération devrait permettre de prendre en compte les impressions sur l'aménagement proposé et d'enquêter sur les aspects des habitudes de la vie actuelle par rapport à celle en devenir. Les personnes qui ne possèdent pas de connexion internet peuvent sur demande obtenir le questionnaire sous format papier (moyennant participation financière de la commune pour les frais de reproduction et d'envoi). Les données précieuses ainsi obtenues par cette enquête influenceront le projet final.

Mise en consultation du projet :

L'ensemble de la population aura l'occasion de consulter le dossier.

Séance d'information et de présentation du projet :

Lors de cette dernière séance publique, toute personne intéressée par le développement de sa ville aura l'opportunité de recevoir les informations sur le futur visage du centre de Saint-Imier.

